

CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 avril à 19H

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel: 02 96 43 25 18

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Approbation des comptes de gestion 2020
- Approbation des comptes administratifs 2020
- Vote des taux 2021
- Affectation du résultat 2021
- Budgets 2021
- Participation au RPI 2021
- Détermination des rations d'avancement de grade
- Questions diverses : renouvellement de la ligne de trésorerie

Séance du vendredi 09 avril 2021
Salle des Fêtes

Date de la convocation : 3 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance:15

Etaient présents: Mme Stéphanie **CARDEC BOCHER**, M Didier **GUILLOU**, M Pascal **LE DU**, M Ludovic **JOURDEN**, M Christophe **ROLLAND**, M Alain **HUET**, Mme Aurélie **GUILLOU QUEMENER**, Mme Hélène **MAUDET DE PENHOET**, M Christian **THOMAS**, Mme Manon **ROPERS**, Mme Mathilde **ROLLAND**, Mme Ludivine **HENRY**, M Gildas **LABAT**, Mme Marina **EVEN**, Mme Magalie **LABARRE**, Mme Manon **ROPERS**

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance: Magalie **LABARRE**

Assistaient également à la séance :

Mr Jérémie PICHOT Secrétaire de Mairie intérimaire.
Mr André GUYOT Trésorier

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

Approbation du compte de gestion 2020

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion est un document comptable dont la responsabilité est du ressort du percepteur. La cohérence du compte de gestion et du compte administratif a été validée par Monsieur le Percepteur et la commission finances lors de la préparation du budget.

Madame le maire présente via un tableau excel les dépenses et les recettes.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2021

Madame le maire sort de la salle. Pascal LE DU, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif au conseil municipal.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES :			
Prévisions budgétaires	233 863.83	513 033.79	746897.62
Titres de recettes émis	64 380.64	416 517.57	480 898.21
Recettes nettes	64 380.64	416 517.57	480 898.21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	233 863.83	513 033.79	746 897.62
Mandats émis	76 890.09	378 036.12	454 926.21
Annulations de mandats	0	0	0
Dépenses nettes	76 890.09	378 036.12	454 926.21
RESULTAT de l'exercice			
Excédent		38 481.45	25 972
Déficit	12 509.45		

L'assemblée approuve le compte administratif 2021.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des votants.

Vote des taux 2021

Madame le Maire rappelle les taux adoptés en 2020, et que le conseil a décidé de conserver lors de la dernière séance:

Foncier bâti : 42.01
Foncier non bâti : 81.93

Il faut noter l'ajout du taux départemental au taux communal.

Les taux d'imposition 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat 2021

Les **140 174.276 €** d'excédent de fonctionnement 2020 sont affectés de la manière suivante :

- 71 600€ affectés à l'investissement 2021 (article 1068) L'excédent d'investissement est affecté en priorité, comme le veut la règle, à la couverture du déficit d'investissement de l'année précédente.
- 68 574.27€ affectés à la section de fonctionnement (article 002 résultat de fonctionnement reporté).

TREGONNEAU
AFFECTATION DES RESULTATS N-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	378 036,12	A
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	416 517,57	B
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	38 481,45	C = B - A
D - Résultats N - 1 reporté (002)	101 692,82	D
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	140 174,27	RNF = C + D
SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Dépenses d'investissement	76 890,09	A
B - Recettes d'investissement	64 380,64	B
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	-12 509,45	RBI = B - A
C - Résultats N - 1 reportés (001)	-35 487,86	C
D - Déficit d'investissement D001	-47 997,31	D = RBI + C
Solde des restes à réaliser d'investissement		
A - Dépenses engagées non mandatées	0,00	A
B - Recettes restant à réaliser	0,00	B
E - Besoin de financement	0,00	E = B - A
Excédent de financement		
Besoin de financement F = D + E	-47 997,31	F = D + E
REPRISE RNF = G + H	140 174,27	RNF
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)	71 600,00	G = F
2) H = Report en fonctionnement R002	68 574,27	H

L'affectation du résultat 2021 est adoptée à l'unanimité.

Budget 2021 :

Mme le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de 2021 à savoir les dépenses et les recettes prévues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Charges à caractère général	11 592.81
Charges de personnel	262 500
Atténuation de produit	6 100
Autres charges courantes	47 648
Charges financières	7 500
Virement à la section d'investissement	50 605.39
Opération d'ordre entre sections	7 073.62
TOTAL FONCTIONNEMENT	496 020.27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Atténuation de charges	61 000
Produit des services du domaine et des ventes	17 788.28
Impôts et taxes	191 900
Dotations et participations	148 684.10
Produits exceptionnels	1000
Opérations d'ordre entre sections	7 073.62
Excédent antérieur reporté fonctionnement	68 574.27
TOTAL FONCTIONNEMENT	496 020.27

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Logiciel JVS pour la mairie	3 696.62
Eclairage terrain de football	94 716
Aménagement Hangar	48 000
Porte de la chapelle	5 400
Signalisation	2 000
Petits matériels	1 500
Décorations de Noël	1 000
Aménagement Bourg : rue de la mairie	106 000
Aménagement Kervenhir	9 500
TOTAL INVESTISSEMENT	460 539.55

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Subvention d'équipement	152 861.35
Emprunt et dette assimilé	79 932.19
Immobilisations en cours	35 778
Dotations, fonds divers	116 400
Opération d'investissement sous mandat	17 889
Virement de la section de fonctionnement	50 605.39
Opération d'ordre	7073.62
TOTAL INVESTISSEMENT	460 539.55

SYNTHESE GENERALE DU BUDGET 2021

BP 2021			
	Dépenses	Recettes	Equilibre
Fonctionnement	496 020.27	496 020.27	0
Investissement	460 539.55	460 539.55	0
TOTAL	956 559.82	956 559.82	0

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

Participation au RPI 2021

Madame le Maire rappelle que cette participation est demandée aux communes de Kermoroch et Landébaëron pour la scolarisation de leurs enfants dans le RPI et propose de conserver le montant de l'an passé soit : 519€ par élève par an.

Nombre total d'élèves RPI : 79
Nombre total d'élèves Squiffiec : 43
Nombre total d'élèves Trégonneau : 36

Nombre d'élèves de kermoroc'h : 12
Nombre d'élèves de Landébaëron : 4

	Kermoroc'h	Landébaëron	Total
Squiffiec	3390	1130	4520
Trégonneau	2838	946	3784
Total	6228	2076	8304

Le montant 2021 de la participation au RPI est adopté à l'unanimité.

Intervention du Monsieur GUYOT percepteur :

Monsieur Guyot a présenté au Conseil Municipal un document synthétique sur l'état des finances de la commune de TREGONNEAU. Il a également pu appuyer ses commentaires chiffrés en comparant avec les autres communes de la même strate.

Des explications détaillées ont été fournies à toute l'assemblée.

Avec le contexte sanitaire actuel, il en ressort une baisse de la capacité d'autofinancement brut de la commune.

Cela sera donc à surveiller durant l'année 2021.

Détermination des Ratios d'avancement de grade 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réponse positive prononcée par le Comité Technique du CDG 22 concernant l'avancement de Mme Christine BRIAND, actuellement en arrêt maladie.

Désormais, il s'agit donc de déterminer les ratios d'avancement concernant ce poste :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le ratio proposé par le comité technique.

Renouvellement de la ligne de Trésorerie :

En questions diverses, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de renouveler la ligne de trésorerie.

Elle permet de régler les factures en attendant le versement des subventions.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser le Maire à renouveler la ligne de crédit de 100 000 euros (cent mille euros) avec le Crédit Agricole en prévision des travaux concernant l'éclairage du terrain de football.

Néanmoins, Madame le Maire fait part Conseil Municipal que la totalité de cette somme ne sera peut-être pas utilisée, il s'agit d'une précaution. En effet, la ligne de trésorerie permet de régler les factures en attendant le versement des subventions.

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Madame le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 21h30.